



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2001/9
18 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
SUR LES TRAVAUX DE SA QUATORZIÈME SESSION,
BONN, 24-27 JUILLET 2001**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 - 3	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	4 - 10	3
A. Adoption de l'ordre du jour	4 - 6	3
B. Organisation des travaux de la session	7	4
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président ...	8 - 10	4
III. RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS (Point 3 de l'ordre du jour)	11 - 30	5
A. Poursuite des travaux concernant les pays les moins avancés.....	11 - 16	5
B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	17 - 23	6

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5)	24 - 29	7
D. Proposition du Japon concernant l'organisation d'une réunion sur les politiques et les mesures	30	8
IV. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 4 de l'ordre du jour)	31 - 58	8
A. Résultat financier de 2000-2001	31 - 35	8
B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.....	36 - 44	9
C. Application de l'Accord de Siège.....	45 - 50	10
D. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies	51 - 55	11
E. Personnalité juridique du secrétariat de la Convention au plan international	56 - 58	11
V. TOUTES QUESTIONS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES POURRAIT SAISIR L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE (Point 5 de l'ordre du jour)	59	12
VI. QUESTIONS DIVERSES	60	12
VII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 6 de l'ordre du jour)	61	12
VIII. CLÔTURE DE LA SESSION	62	12
<u>Annexe</u>		
Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sera saisi à sa quatorzième session.....		13

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a tenu sa quatorzième session à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 24 au 27 juillet 2001.
2. Le Président de l'Organe, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) a ouvert la session le 24 juillet 2001 et accueilli toutes les Parties ainsi que les observateurs à la session. Il a observé que 186 Parties au total avaient ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou y avaient adhéré, les derniers en date étant l'Angola, la Bosnie-Herzégovine, la Guinée équatoriale, le Kirghizistan et la Yougoslavie. Le Président a fait observer qu'au 15 juillet 2001, 35 Parties avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré, la dernière en date étant la Gambie.
3. Le Président a expliqué que, pour permettre aux délégations de se consacrer principalement aux tâches importantes dans le cadre de la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties, l'ordre du jour provisoire avait été réduit au minimum: il comportait un point consacré au rapport sur les activités intersessions engagées par le secrétariat depuis la treizième session de l'Organe et un autre consacré aux questions administratives dont l'examen ne pouvait être reporté, un certain nombre de questions de fond non inscrites à l'ordre du jour de la Conférence des Parties étant reportées à la quinzième session de l'Organe.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a de l'ordre du jour)

4. À sa 1^{re} séance, le 24 juillet, l'Organe a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/SBI/2001/1.
5. L'Organe a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 3. Rapports sur les activités intersessions:
 - a) Poursuite des travaux concernant les pays les moins avancés;
 - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

- c) Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5).
4. Questions administratives et financières:
 - a) Résultats financiers de 2000-2001;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;
 - c) Application de l'Accord de Siège;
 - d) Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies;
 - e) Personnalité juridique du secrétariat de la Convention au plan international.
5. Toutes questions dont la Conférence des Parties pourrait saisir l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
6. Rapport sur les travaux de la session.

6. Le Président a informé les Parties qu'au cours des sessions actuelles des organes subsidiaires, aucune question ne devait faire l'objet d'un examen commun.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 *b* de l'ordre du jour)

7. L'Organe a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 24 juillet. Il était saisi pour ce faire du document publié sous la cote FCCC/SBI/2001/1. Lors de la même séance, les Parties ont été informées de la situation concernant la documentation et ont pris connaissance du programme de travail proposé.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 *c* de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. L'Organe a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement. Il était saisi du document publié sous la cote FCCC/SBI/2001/1.

9. Lors de la 1^{re} séance, le Président a informé les membres de l'Organe que, conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur applicable, l'Organe est appelé à élire son Vice-Président et son Rapporteur. Il a remercié les titulaires de ces deux postes depuis février 1999 et a vivement souhaité qu'un accord soit rapidement trouvé au sujet des nominations présentées par les groupes régionaux. Lors de la même séance, le Président a déclaré qu'il avait tenu des consultations avec les coordonnateurs des divers groupes régionaux sur cette question en vue de procéder rapidement à l'élection du Vice-Président et du Rapporteur

et qu'il tiendrait les délégués informés de tout progrès réalisé, et a prié les titulaires en poste de rester en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

2. Conclusions

10. À sa 2^e séance, le 27 juillet, l'Organe a invité le Président à poursuivre ses consultations au sujet de l'élection des autres membres du Bureau afin qu'elle puisse avoir lieu pendant la septième session de la Conférence des Parties. Il a prié les titulaires en place de rester en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

III. RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Poursuite des travaux concernant les pays les moins avancés

(Point 3 a de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. L'Organe a examiné ces deux questions à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement. Il était saisi pour ce faire des documents publiés sous les cotes FCCC/SBI/2001/6 et FCCC/SBI/2001/7. Lors de la 1^{re} séance, le 24 juillet, un représentant du groupe des pays les moins avancés a présenté un rapport au nom du coordonnateur du groupe (Vanuatu) au sujet des mesures prises pour exécuter les tâches confiées par la Conférence des Parties lors de la première partie de la sixième session, et concernant les contributions à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Bruxelles du 14 au 21 mai 2001 (FCCC/CP/2000/5/Add.2).

12. Lors de la même séance, l'Organe a examiné le rapport de l'atelier chargé d'élaborer un projet de lignes directrices pour la préparation des programmes d'action nationaux d'adaptation contenu dans le document publié sous la cote FCCC/SBI/2001/7. Tuvalu, au nom du groupe des pays les moins avancés, a déclaré qu'il était nécessaire de poursuivre l'élaboration de ces lignes directrices et que les Maldives avaient proposé d'accueillir un atelier consacré à cette question.

13. Toujours lors de la 1^{re} séance, l'Organe a examiné le document FCCC/SBI/2001/6 consacré aux besoins des pays les moins avancés en matière de développement institutionnel.

14. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont deux s'exprimant au nom du groupe des pays les moins avancés.

2. Conclusions

15. À sa 2^e séance, le 27 juillet, l'Organe a pris note des rapports présentés oralement par Tuvalu au nom du groupe des pays les moins avancés au sujet des mesures prises en vue de contribuer à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il a également pris note du rapport de l'atelier chargé d'élaborer un projet de lignes directrices pour l'élaboration de programmes d'action nationaux d'adaptation et a pris acte des progrès réalisés à cet égard. À cette fin, il a prié le secrétariat d'organiser l'atelier mentionné au paragraphe 12 ci-dessus, d'aider les pays les moins avancés parties à se préparer aux négociations qui auront lieu lors de la septième session de la Conférence des Parties et à poursuivre la mise au point des

lignes directrices. Il a remercié les Maldives de leur offre d'accueillir l'atelier susmentionné. Enfin, il a demandé à ce que le document publié sous la cote FCCC/SBI/2001/7 soit porté à l'attention de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.

16. À sa 2^e séance, le 27 juillet, l'Organe a pris note du document FCCC/SBI/2001/6 concernant les besoins des pays les moins avancés en matière de développement institutionnel. Il a invité les pays les moins avancés parties qui n'avaient pas encore communiqué d'informations à ce sujet à le faire.

B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 *b* de l'ordre du jour)

1. Délibérations

17. L'Organe a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement. Il était saisi pour ce faire des documents FCCC/SBI/2001/2, FCCC/SBI/2001/3, FCCC/SBI/2001/8 et FCCC/SBI/2001/INF.1.

18. À la 1^{re} séance, le Président du Groupe consultatif d'experts a présenté le rapport préliminaire du Groupe aux organes subsidiaires (FCCC/SBI/2001/8). Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

19. Lors de la même séance, l'Organe s'est félicité de l'excellent travail réalisé par le Groupe consultatif d'experts et créé un groupe des «amis du Président» présidé par M. Philip Weech (Bahamas) chargé d'examiner le rapport préliminaire.

20. Lors de la 2^e séance, le 27 juillet, M. Weech a présenté un rapport au sujet des conclusions auxquelles était parvenu le groupe des «amis du Président».

2. Conclusions

21. À sa 1^{re} séance, le 24 juillet, l'Organe a pris note des informations contenues dans les rapports des deuxième et troisième réunions du Groupe consultatif d'experts (FCCC/SBI/2001/2 et 3) et dans le rapport sur l'atelier interrégional du Groupe consultatif (FCCC/SBI/2001/INF.1). Il a également pris note des informations figurant dans le rapport préliminaire du Groupe consultatif (FCCC/SBI/2001/8).

22. L'Organe a invité les Parties à communiquer au secrétariat, au 15 septembre 2001 au plus tard, leurs observations au sujet:

- a) Du rapport préliminaire du Groupe consultatif d'experts;

b) Du déroulement du processus destiné à améliorer les lignes directrices concernant les futures communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, conformément à la décision 8/CP.5¹.

23. L'Organe a prié le secrétariat de réunir l'ensemble de ses communications en un seul document et de préparer un rapport récapitulatif contenant les observations des Parties au sujet des questions mentionnées au paragraphe 22 ci-dessus, pour examen par l'Organe à sa quinzième session.

C. Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5)
(Point 3 c de l'ordre du jour)

1. Délibérations

24. L'Organe a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement.

25. Le Président a informé l'Organe que la Conférence des Parties, par sa décision 6/CP.5, avait adopté des directives pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour une période d'essai prenant en compte les inventaires à présenter en 2000 et 2001. Par la même décision, la Conférence avait prié le secrétariat de procéder à partir de 2000 à des vérifications initiales annuelles ainsi qu'à la synthèse et à l'évaluation annuelles des inventaires de gaz à effet de serre pour toutes les Parties visées à l'annexe I de la Convention, conformément aux dispositions des directives. Elle avait également prié le secrétariat de procéder, pendant la période d'essai, en recourant à différentes méthodes (examens sur dossier, centralisés et dans le pays), à l'examen individuel de ces inventaires.

26. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que la Conférence des Parties, par sa décision 3/CP.5, avait adopté la première partie des directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, intitulée «Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels», que devaient suivre les Parties concernées pour soumettre chaque année, au plus tard le 15 avril, leurs inventaires à compter de l'an 2000. Une période de deux ans a été fixée pour évaluer ces directives.

27. Lors de la même séance, un représentant du secrétariat a présenté oralement un rapport sur les activités en cours et prévues afin de donner suite aux décisions 3/CP.5 et 6/CP.5.

28. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

¹ Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/SBI/1999/6/Add.1.

2. Conclusions

29. À sa 1^{re} séance, le 24 juillet, l'Organe a pris note du rapport oral du secrétariat sur les activités en cours et prévues visant à donner suite aux décisions 3/CP.5 et 6/CP.5.

D. Proposition du Japon concernant l'organisation d'une réunion sur les politiques et les mesures

30. À sa 2^e séance, le 27 juillet, l'Organe a pris acte du fait que le Japon envisageait de soumettre un projet de décision pour examen et, éventuellement, adoption lors de la prochaine session de la Conférence des Parties concernant l'organisation d'une réunion extraordinaire, à l'occasion de la huitième session de la Conférence des Parties, en vue d'échanger des données d'expérience sur les mesures prises au plan national.

IV. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Résultat financier de 2000-2001

(Point 4 a de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. L'Organe a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement. Il était saisi des documents publiés sous les cotes FCCC/SBI/2001/INF.2 et FCCC/SBI/2001/INF.3/Rev.1.

32. Les représentants de 11 Parties dont l'un s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom du Groupe africain ont fait des déclarations.

33. Trois Parties ont déclaré qu'il n'avait pas été rendu compte de leurs dernières contributions dans le document FCCC/SBI/2001/INF.3/Rev.1. Les délégations concernées ont été encouragées à communiquer au secrétariat les preuves écrites des transferts de fonds effectués de façon à ce que la question soit étudiée avec la Trésorerie de l'ONU.

34. Un petit nombre de Parties ont demandé des précisions au sujet de l'impact du barème révisé des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies sur les contributions indicatives des Parties à la Convention, notamment le calcul des plafonds. Dans sa réponse, le secrétariat a appelé l'attention de l'Organe sur les procédures financières de la Convention, qui stipulent que les contributions sont «fondées sur le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies tel qu'il pourra être adopté périodiquement par l'Assemblée générale» (FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 15/CP.1, annexe I, par. 7 a).

2. Conclusions

35. À sa 2^e séance, le 27 juillet, après avoir examiné les documents préparés par le secrétariat au sujet du barème révisé des contributions indicatives et l'état le plus récent des contributions, l'Organe a pris note des informations qui y étaient contenues et a remercié les Parties qui avaient versé leurs contributions au budget de base dans les délais, en particulier celles qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus

de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il a exhorté les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions à le faire dès que possible.

B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

(Point 4 *b* de l'ordre du jour)

1. Délibérations

36. À ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement, l'Organe a examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 présenté par le Secrétaire exécutif et publié sous la cote FCCC/SBI/2001/4 et Add.1. L'Organe a invité le Président à engager des consultations officieuses à ce sujet.

37. À la 2^e séance, le 27 juillet, le Président a informé les membres de l'Organe des résultats des consultations informelles qu'il avait eues au sujet du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

38. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties dont l'un s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom du Groupe africain. Le Secrétaire exécutif a répondu aux questions et formulé des observations en conclusion de l'examen de ce point.

2. Conclusions

39. À la 2^e séance, le 27 juillet, après avoir examiné le rapport présenté oralement par le Président sur les résultats des consultations informelles, l'Organe a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa septième session un budget-programme total, y compris les budgets conditionnels, de 32 837 100 dollars É.-U.

40. En outre, il a convenu de proposer un budget conditionnel pour les services de conférence d'un montant de 5 661 900 dollars É.-U., en supplément du budget-programme pour 2002-2003 au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait de ne pas financer ces activités au titre du budget ordinaire de l'ONU pour le même exercice biennal.

41. Il a également autorisé le Secrétaire exécutif à informer les Parties de ce que pourrait être leur contribution pour 2002 sur la base du budget recommandé, une fois déduite une somme de 5 millions de dollars É.-U. tirée sur les ressources disponibles reportées de l'exercice financier en cours et des exercices antérieurs, et compte tenu de la contribution annuelle spéciale du gouvernement hôte équivalent à 1,5 million de deutsche mark.

42. L'Organe a prié le Secrétaire exécutif de proposer sur cette base, pour examen par l'Organe à sa quinzième session, un projet révisé de budget-programme, y compris concernant les effectifs, compte tenu, notamment, des incidences budgétaires et décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa sixième session.

43. L'Organe s'est félicité des efforts du Secrétaire exécutif et de ses principaux collaborateurs afin que le personnel du secrétariat de la Convention présente les plus hautes qualifications en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité, tout en accordant l'attention qui convient

à l'importance d'un recrutement aussi large que possible sur le plan géographique, conformément à l'article 101.3 de la Charte des Nations Unies, et la parité entre les sexes.

44. L'Organe a noté que, comme indiqué dans la proposition du Secrétaire exécutif contenue dans le document FCCC/SBI/2001/4, le nouveau Secrétaire exécutif disposerait d'une certaine marge de manœuvre pour exécuter le budget-programme.

C. Application de l'Accord de Siège
(Point 4 c de l'ordre du jour)

1. Délibérations

45. L'Organe a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement. Le Secrétaire exécutif a expliqué que la recherche d'une solution afin de répondre aux besoins de locaux du secrétariat de la Convention à moyen terme se poursuivait avec le gouvernement hôte. La solution temporaire actuelle, consistant à disposer de bureaux annexes, permettait au secrétariat de s'acquitter de ses tâches, mais celui-ci espérait être regroupé sur un même site répondant à ses besoins. Les locaux proposés par le gouvernement hôte au secrétariat de la Convention-cadre et de la Convention sur la lutte contre la désertification avaient été considérés insuffisants.

46. Ajoutant aux déclarations du Secrétaire exécutif, le Coordonnateur des services d'information, de communication et administratifs a déclaré que le secrétariat avait constaté une nette amélioration depuis le dernier rapport à l'Organe s'agissant de la délivrance de visas pour les enfants à charge étudiant à l'étranger, de permis de travail pour les conjoints et les enfants à charge, l'entrée et la sortie du territoire, ainsi que de visas pour les membres de la famille en visite. Des améliorations ont également été constatées en ce qui concernait la délivrance des visas pour les nouveaux fonctionnaires, les consultants et les experts travaillant avec le secrétariat ainsi que les participants aux ateliers, réunions et conférences. Les négociations se poursuivront au sujet d'un certain nombre de questions connexes faisant partie du processus en cours d'application de l'Accord de Siège.

47. Le représentant de l'Allemagne a informé l'Organe que son gouvernement tenait des consultations permanentes avec les divers organismes des Nations Unies à Bonn et étudiait de près la question avec les ministères concernés afin d'arrêter le plan d'un campus des Nations Unies. Il s'est félicité des observations du secrétariat au sujet des locaux fournis à titre temporaire ainsi que des améliorations constatées dans d'autres domaines. Faisant référence à la question de la délivrance des visas, il a déclaré qu'aucun délégué n'avait signalé avoir eu de difficultés à obtenir un visa pour participer à la Conférence des Parties en cours. Si néanmoins des problèmes apparaissaient, le représentant concerné devrait prendre contact avec sa délégation.

48. Le représentant d'une des Parties a proposé la création d'un groupe des Parties chargé de suivre l'application de l'Accord de Siège et d'examiner avec le gouvernement hôte toute question en rapport avec celui-ci de façon à appuyer les négociations engagées par le secrétariat.

49. Le représentant d'une autre Partie s'est déclaré opposé à la création d'un tel groupe.

2. Conclusions

50. À ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement, l'Organe a pris note des déclarations du Secrétaire exécutif, du Coordonnateur des services d'information, de communication et administratifs, et du représentant du gouvernement hôte. Il a remercié le gouvernement hôte de ses efforts pour fournir au secrétariat de la Convention des locaux acceptables et a invité le gouvernement hôte et le secrétariat à poursuivre leurs négociations afin de régler cette importante question aussi rapidement que possible. Il a prié le gouvernement hôte et le secrétariat de lui communiquer à sa prochaine session un rapport intérimaire à ce sujet ainsi que sur d'autres questions en rapport avec l'Accord de Siège.

D. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies

(Point 4 *d* de l'ordre du jour)

1. Délibérations

51. L'Organe a examiné ces deux questions à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement. Il était saisi pour ce faire du document FCCC/SBI/2001/5. Le Secrétaire exécutif a rappelé, en présentant cette question, la décision 22/CP.5 par laquelle la Conférence des Parties avait décidé que les liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'ONU seraient reconduits, sous réserve d'un réexamen à effectuer avant le 31 décembre 2001.

52. Le Secrétaire exécutif a présenté le document FCCC/SBI/2001/5 qui considère que les liens institutionnels avec l'ONU sont satisfaisants. Il a appelé l'attention sur les consultations qui se sont déroulées avec des représentants de l'ONU ainsi que sur la recommandation du Secrétaire général de l'Organisation tendant à ce que ces liens institutionnels soient reconduits pour cinq ans.

53. Le représentant d'une des Parties a fait une déclaration.

2. Conclusions

54. À sa 1^{re} séance, le 24 juillet, l'Organe a pris note de la déclaration faite oralement par le Secrétaire exécutif et du document FCCC/SBI/2001/5.

55. À sa 2^e séance, le 27 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, l'Organe a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'examiner, lors de la reprise de sa sixième session, un projet de décision (FCCC/CP/2001/L.8) sur les liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies.

E. Personnalité juridique du secrétariat de la Convention au plan international

(Point 4 *e* de l'ordre du jour)

1. Délibérations

56. L'Organe a examiné cette question à ses 1^{re} et 2^e séances, les 24 et 27 juillet, respectivement.

57. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

2. Conclusions

58. À sa 2^e séance, le 27 juillet, l'Organe a pris note du fait que le secrétariat de la Convention était doté de la personnalité juridique en Allemagne où se trouvait le Siège du secrétariat et que l'absence de personnalité juridique au plan international ne l'avait pas empêché de s'acquitter efficacement de ses fonctions. Il a décidé de laisser cette question en suspens et d'en reprendre l'examen à une date ultérieure si la situation du secrétariat nécessitait que celui-ci soit doté de la personnalité juridique au plan international.

V. TOUTES QUESTIONS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES POURRAIT SAISIR L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE (Point 5 de l'ordre du jour)

59. Étant donné que la Conférence des Parties n'a saisi l'Organe d'aucune question, ce point de l'ordre du jour est resté sans objet.

VI. QUESTIONS DIVERSES

60. À sa 2^e séance, le 27 juillet, l'Organe a pris note de la proposition visant à organiser un atelier sur l'adaptation sous les auspices de l'Alliance des petits États insulaires, ainsi que de la demande d'assistance de la part des donateurs, du Fonds pour l'environnement mondial et du secrétariat présentée par le Président de l'Alliance afin de permettre à celle-ci d'organiser cet atelier au cours du dernier trimestre de 2001 et de faire rapport sur ses résultats lors d'une prochaine session de l'Organe.

VII. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 6 de l'ordre du jour)

61. À sa 2^e séance, le 27 juillet, l'Organe a examiné le projet de rapport sur sa quatorzième session (FCCC/SBI/2001/L.1). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à achever, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président, le rapport sur les travaux de la session.

VIII. CLÔTURE DE LA SESSION

62. À la dernière séance, le 27 juillet, le Président a remercié les représentants ainsi que les présidents des consultations officieuses pour leurs contributions.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
SERA SAISI À SA QUATORZIÈME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/2000/17	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur la seconde partie de sa treizième session, tenue à La Haye du 13 au 18 novembre 2000
FCCC/SBI/2001/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2001/2	Rapport sur les travaux de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/SBI/2001/3	Rapport sur les travaux de la troisième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/SBI/2001/4 et Add.1	Questions administratives et financières. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Projet de budget-programme de la Convention. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2001/5	Questions administratives et financières. Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies
FCCC/SBI/2001/6	Rapports sur les activités intersessions. Poursuite des travaux concernant les pays les moins avancés. Besoins de développement des institutions
FCCC/SBI/2001/7	Rapports sur les activités intersessions. Poursuite des travaux concernant les pays les moins avancés. Projet de lignes directrices pour l'élaboration de programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation
FCCC/SBI/2001/8	Preliminary report of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention
FCCC/SBI/2001/INF.1	Report of the interregional workshop of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention
FCCC/SBI/2001/INF.2	Administrative and financial matters. Financial performance 2000-2001. Revised indicative contribution 2001
FCCC/SBI/2001/INF.3/Rev.1	Administrative and financial matters. Income and budget performance in the biennium 2000-2001. Status of contributions as at 16 July 2001
